

Equipements partagés CAN/COMMUNES à intégrer aux AD'AP déposés par les communes (cofinancement CAN)
Montant des travaux de mises en accessibilité (hors équipements concernés par une opération de restructuration globale)

Chef de file	Nom du bâtiment	Montant de la totalité des travaux dans les parties communes de l'équipement	Fonds de concours CAN proratisé sur les communes selon convention de transfert (mise à disposition) avec usage partagé	Travaux dans les locaux utilisés pour l'exercice des compétences "CAN"	Modalités de réalisation et de financement par la CAN	Total général HT	Montant HT compris prestations annexes coef 1,10	Montant TTC travaux et prestations annexes
ECHIRE	Ecole d'art plastique Camille Claudel à Echiré	-	oui	900 €	prise en charge directe	900 €	990 €	1 188 €
	Médiathèque Ernest-Perochon à Echiré	7 350 €	oui	21 200 €	prise en charge directe	28 550 €	31 405 €	37 686 €
	Total ECHIRE	7 350 €		22 100 €		29 450 €	32 395 €	38 874 €
Mauzé sur le Mignon	Médiathèque Claude Durand à Mauzé	1 800 €	oui	12 600 €	prise en charge directe	14 400 €	15 840 €	19 008 €
	Total Mauzé sur le Mignon	1 800 €		12 600 €		14 400 €	15 840 €	19 008 €
NIORT (NB : la bibliothèque du Clou Bouchet relève de l'AD'AP HSDS : 13200€ TTC de travaux et prestations annexes à la charge de la CAN)	Locaux médecine du travail	16 100 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>		prise en charge directe	16 100 €	17 710 €	21 252 €
	Ecole d'art plastique	3 600 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	8 600 €	prise en charge directe	12 200 €	13 420 €	16 104 €
	Médiathèque-Ludothèque du Guesclin	400 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	13 370 €	prise en charge directe	13 770 €	15 147 €	18 176 €
	Bibliothèque de Saint Florent	11 550 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	19 200 €	prise en charge directe	30 750 €	33 825 €	40 590 €
	Bibliothèque de Sainte Pezenne	2 900 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	10 500 €	prise en charge directe	13 400 €	14 740 €	17 688 €
	Médiathèque du Lambon	11 800 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	10 800 €	prise en charge directe	22 600 €	24 860 €	29 832 €
	Total NIORT	46 350 €		62 470 €		108 820 €	119 702 €	143 642 €
ST GELAIS	Médiathèque de la Mare aux Loups à St Gelais	8 100 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	10 100 €	prise en charge directe	18 200 €	20 020 €	24 024 €
	Total ST GELAIS	8 100 €		10 100 €		18 200 €	20 020 €	24 024 €
ST HILAIRE LA PALUD	Antenne Ecole d'arts plastiques à St Hilaire la Palud	950 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>		prise en charge directe	950 €	1 045 €	1 254 €
	Total ST HILAIRE LA PALUD	950 €		- €		950 €	1 045 €	1 254 €
VOUILLE	Ecole de musique Désiré Martin-Beaulieu à Vouillé	13 100 €	<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	9 100 €	prise en charge directe	22 200 €	24 420 €	29 304 €
	Total VOUILLE	13 100 €		9 100 €		22 200 €	24 420 €	29 304 €
Total général		77 650 €		116 370 €		194 020 €	213 422 €	256 106 €

Equipements partagés CAN/COMMUNES à intégrer aux AD'AP déposés par les communes (cofinancement CAN)
Montant des travaux de mises en accessibilité des équipements concernés par une opération globale

Chef de file	Nom du bâtiment	Montant de la totalité des travaux dans les parties communes de l'équipement	Fonds de concours CAN proratisé sur les communes selon convention de transfert (mise à disposition) avec usage partagé	Travaux dans les locaux utilisés pour l'exercice des compétences "CAN"	Modalités de réalisation et de financement par la CAN	Total général HT	Montant HT compris prestations annexes coef 1,10	Montant TTC travaux et prestations annexes
NIORT	Médiathèque centrale Pierre Moinot	23 400 €	oui	148 500 €	prise en charge directe	171 900 €	189 090 €	226 908 €
USSEAU	Médiathèque Pierre-Henri-Mitard		<i>oui, sous réserve de régularisation de la convention</i>	24 300 €	prise en charge directe	24 300 €	26 730 €	32 076 €
	Total NIORT	- €		172 800 €		196 200 €	215 820 €	258 984 €
Total général		23 400 €		172 800 €		196 200 €	215 820 €	258 984 €

Equipements partagés CAN/COMMUNES à intégrer aux AD'AP déposés par les communes (cofinancement CAN)
Equipements inadaptables pour l'exercice des compétences CAN (selon usage actuel)

Chef de file	Nom du bâtiment	Observations
VOUILLE	Annexe de l'école de danse dans la salle polyvalente de Vouillé	<i>Cette salle est encaissée et sans ascenseur. Elle est inadaptée à la danse car la hauteur sous plafond est trop faible. L'installation de locaux accessibles aux enfants de maternelle est interdite en sous-sol par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie. Il est nécessaire de trouver une salle accessible dans un bâtiment plus approprié aux personnes en situation de handicap physique car il est impossible techniquement, avec un budget raisonnable, de rendre accessible ces locaux aux personnes souffrant d'un tel handicap (disproportion manifeste entre coût et gain d'accessibilité).</i>
	Total VOUILLE	
	Total général	

PREFECTURE DEUX-SEVRES

30 SEP. 2015

Equipements partagés CAN/COMMUNES à intégrer aux AD'AP déposés par les communes (cofinancement CAN)

Equipements concernés par des non-conformités susceptibles de dérogations ou dont le coût d'adaptation est considéré comme nul

Demandes de dérogations

Commune d'Échiré

Médiathèque Ernest-Perochon - ERP cat 5

Dérogation sollicitée au titre de disproportions manifestes

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Salles de lecture	Largeur de circulation	Espace de circulation insuffisant entre les rayonnages	Limiter la quantité de rayonnages et réagencer les locaux	La limitation de la quantité de rayonnages induirait la baisse de l'offre disponible. En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
1er étage, Espace jeunesse	Obstacles	Nombreux obstacles au sol, tapis, tabourets, caisses de rangement	Agrandir les locaux ou supprimer les obstacles	La surface des locaux est insuffisante. La suppression des obstacles est synonyme de suppression du service. Lorsqu'une personne ayant un handicap visuel se présente, il faut l'avertir des nombreux obstacles et l'aider

Commune de Saint-Gelais

Médiathèque de la Mare aux Loups – ERP Cat 4

La liste des dérogations sollicitée au titre de disproportions manifeste est la suivante :

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Rayonnage	Hauteur des livres	Livres inaccessibles	Supprimer l'utilisation des étagères inaccessible	La suppression d'étagères induirait la baisse de l'offre disponible. En compensation, en plus de la possibilité existante de consulter le catalogue, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.
Rez de chaussée, espace adulte	Circulation	Circulation difficile entre les rayonnages	Limiter la quantité de rayonnages et réagencer les locaux	La limitation de la quantité de rayonnages induirait la baisse de l'offre disponible. En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.

Commune de Saint Hilaire la Palud

Base nautique du Lidon – ERP Cat 5

La liste des dérogations sollicitée au titre de disproportions manifeste est la suivante :

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Embarquement sur les canoës	Ponton	Le ponton n'est pas flottant	Adapter le ponton	A son arrivée au niveau du garage de la base, la personne en situation de handicap sera prise en charge par le personnel présent sur place
Accès au plan d'eau	Pente	Pente de + de 5%	A son arrivée au niveau du garage de la base, la personne en situation de handicap est prise en charge par le personnel présent sur place (demande de dérogation)	A son arrivée au niveau du garage de la base, la personne en situation de handicap sera prise en charge par le personnel présent sur place

Commune de Vouillé

Annexe de l'école de danse dans la salle polyvalente de Vouillé – Au sein d'un ERP Cat 3

L'annexe de l'école de danse de Vouillé consiste en un unique local situé au sein de la salle polyvalente municipale.

Ce local encaissé est desservi par deux escaliers. Il est inapproprié aux personnes en situation de handicap physique car il est impossible techniquement, avec un budget raisonnable, de le rendre accessible ces locaux aux personnes souffrant d'un tel handicap (disproportion manifeste entre coût et gain d'accessibilité).

Dans l'attente de trouver un local accessible plus approprié, les activités qui nécessiteront l'accueil de personnes handicapées seront organisées dans un autre lieu.

Commune de Niort

Bibliothèque de Saint Florent – ERP Cat 5

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
1er étage, Espace jeunesse	Obstacles	Nombres obstacles au sol, tapis, tabourets, caisses de rangement	Agrandir les locaux ou supprimer les obstacles	La surface des locaux est insuffisante. La suppression des obstacles est synonyme de suppression du service. Lorsqu'une personne ayant un handicap visuel se présente, il faut l'avertir des nombreux obstacles et l'aider

Bibliothèque du Clou Bouchet (Habitat Sud Deux-Sèvres)

Dérogation est sollicitée au titre de l'impossibilité technique résultant de l'environnement du bâtiment

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Espace jeunesse	Obstacles	Nombreux obstacles au sol, tapis, tabourets, caisses de rangements...	Agrandir les locaux ou supprimer les obstacles	La surface des locaux est insuffisante. La suppression des obstacles est synonyme de suppression du service. Lorsqu'une personne ayant un handicap visuel se présente, il faut l'avertir des nombreux obstacles et l'aider

Ecole d'art plastique – ERP Cat 2

La liste des dérogations sollicitée au titre de disproportions manifeste est la suivante :

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
1er étage cage d'escalier	Porte coupe-feux du 1er étage au niveau de l'escalier	Porte avec vantail de 2x70 cm	Modifier la porte avec un vantail de 90cm de passage	Ces portes sont maintenues ouvertes en permanence au moyen de ventouses électromagnétiques. Un passage de 1,40m est préservé.
1er étage, circulation	Porte coupe-feux	Porte avec vantail de 2x75 cm	Modifier la porte avec un vantail de 90cm de passage	Ces portes sont maintenues ouvertes en permanence au moyen de ventouses électromagnétiques. Un passage de 1,50m est préservé.
Pente devant le porche	Pente de 7,5%	Pente de + de 5%	Réfection de la pente par ajout d'enrobé.	Les personnes handicapées empruntent l'entrée véhicule pour se stationner à proximité d'un cheminement accessible.

Médiathèque centrale Pierre Moinot – ERP Cat 1

La liste des dérogations sollicitée au titre de disproportions manifeste est la suivante :

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Espace musique	Dernière rangée	Largeur de circulation insuffisante pour la dernière rangée	Modifier tous le mobilier et réaménager les locaux	Une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports
	Meuble CD	La profondeur des meubles empêche l'accès des CD du fond	Remplacer les meubles par des meubles adaptés	Le remplacement des meubles par des meubles d'une moindre profondeur aurait pour conséquence la diminution de l'offre. En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports.
Salle Henri et Marianne Clouzot, 1er étage	Porte d'entrée	Porte d'entrée avec vantail de 2x70 cm	Modifier la porte avec un vantail de 90cm de passage	Ces portes sont maintenues ouvertes en permanence au moyen de ventouses électromagnétiques. Un passage de 1,40m est préservé.
Bibliothèque Régionale, salle de lecture, 1er étage	Hauteur des livres	Seule l'étagère du milieu est accessible pour les PMR et les 2 rangées du bas pour les personnes de petite taille	Supprimer les étagères inaccessibles	En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations	Dérogation proposée
Bibliothèque Régionale, salle de lecture	Accessibilité des journaux et magazines	L'étagère du haut et du bas ne sont pas accessibles pour les PMR et celle du haut pour les personnes de petite taille	Supprimer les étagères inaccessibles	La suppression des étagères non accessibles induirait la baisse de l'offre disponible. En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.
	Hauteur des livres	Seule l'étagère du milieu est accessible pour les PMR et les 2 rangées du bas pour les personnes de petite taille	Supprimer les étagères inaccessibles	La suppression des étagères non accessibles induirait la baisse de l'offre disponible car l'espace est insuffisant pour augmenter le nombre de rangée tout en gardant une largeur de 1,40 m. En compensation, une aide sera apportée par les agents pour disposer des supports. Ceci est facilité par la petite taille de la bibliothèque.

Adaptations dont le coût est nul

Commune de Niort

Médiathèque centrale Pierre Moinot – ERP Cat 1

Localisation	Élément concerné	Manquement	Préconisations
Salle Henri et Marianne Clouzot, 1er étage	Tables en bois	Hauteur basse de la table de 64 cm	L'offre est offerte sur les tables situées dans les locaux adjacents (Maintien du style de la salle nécessaire)

